



Problème lors du passage devant notaire

Par **GIL7575**, le **14/02/2011 à 10:55**

Bonjour,rnrn Lors du passage devant le notaire afin de finaliser l'achat d'un appartement je constate que les charges de copropriétés pour l'appartement sont très différentes de celles annoncées par l'agence (et donc par le vendeur), on passe de 100euros à plus de 250euros par mois (pour un 35m², sans ascenseur ni gardien...).rnCela change considérablement mon "plan de financement", la date de signature a donc été reportée afin que l'agence reboucle avec le vendeur et revoie le prix du bien...rn Je voudrais savoir :rn_Dans quelle mesure je peux faire annuler le compromis de vente (si j'avais su que les charges étaient de + de 250 euros jamais je n'aurais signé...)rn_Si la vente se fait quelle est la décote moyenne à appliquer...rn_Quelle sont les responsabilités en jeu (agence, notaire, vendeur...)rnrn Par avance merci de vos retours...

Par **chris_ldv**, le **14/02/2011 à 11:02**

Bonjour,rnrnAvant de signer la promesse ou le compromis de vente vous n'avez pas exigé de consulter les appels de fonds pratiqués par le syndic de gestion de l'immeuble depuis au moins un an ?rnrnCordialement,

Par **GIL7575**, le **14/02/2011 à 11:15**

Bonjour,rnrn J'ai bien lu les CR de AG de copropriétés, les charges ne sont pas liées à des travaux à venir, les documents ne faisaient pas apparaître clairement les charges de copropriétés pour mon "lot" et l'agence m'a assuré que les charges étaient de 100euros (et

l'a répété durant l'entretien avec le notaire)...